



Commune des
Ponts-de-Martel

Novembre
2023

Vente de cartes journalières CFF dégriffées Commune

Madame, Monsieur,

Depuis 20 ans, la « carte journalière Commune », émise par les CFF et vendue par les communes, permet de voyager durant un jour entier sur les lignes du rayon de validité de l'Abonnement général à un tarif préférentiel.

Dès le 1er janvier 2024, la « carte journalière Commune » sera remplacée par la « carte journalière dégriffée Commune ».

La commune des Ponts-de-Martel adhère à ce nouveau concept et vendra de telles cartes dès le 11 décembre 2023. La population ponlière aura ainsi accès, au travers de son administration communale, au contingent de cartes mis à disposition pour l'ensemble de la Suisse.

Il vous suffira d'accéder au site www.CarteJournaliere-Commune.ch pour consulter la disponibilité de cartes pour le jour voulu, puis de vous rendre à l'administration communale afin de procéder à l'achat (pas de réservation possible).

Les prix seront identiques dans toute la Suisse. Plus vous achèterez tôt votre carte, plus le tarif sera intéressant. Environ 70% du contingent sera constitué de cartes journalières au niveau de prix 1. Une fois ces 70% écoulés, le niveau de prix 2 s'appliquera jusqu'à épuisement du stock.

Classe et segment	Niveau de prix 1	Niveau de prix 2
	disponible de 6 mois à 10 jours avant la date du voyage	disponible de 6 mois à 1 jour avant la date du voyage
2 ^e classe avec demi-tarif	39.–	59.–
2 ^e classe sans demi-tarif	52.–	88.–
1 ^{re} classe avec demi-tarif	66.–	99.–
1 ^{re} classe sans demi-tarif	88.–	148.–

La « carte journalière dégriffée Commune » sera nominative. Elle sera émise comme E-Ticket au format PDF ou comme Mobile Ticket (code QR à présenter au personnel de contrôle sur son smartphone).

Toutes les informations détaillées concernant les cartes journalières spéciales communes sont disponibles à l'adresse www.cff.ch/commune.

Nous espérons que vous apprécierez ce nouveau service mis à votre disposition et vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une heureuse année 2024.

Le Conseil communal